

Le parcours citoyen

Introduction : les grands objectifs du parcours

L'École est à la fois le lieu où s'acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre et s'insérer dans la société et celui où se mettent en place des pratiques et des habitudes permettant à chaque enfant et adolescent de devenir un citoyen libre, responsable et engagé, habitant d'une planète commune.

Dans le cadre scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté se conçoit comme un parcours cohérent ; il s'impose comme un projet de l'élève et pour l'élève qui doit l'amener à comprendre le sens de la notion de citoyenneté et lui donner envie de l'exercer pleinement. Il s'agit donc de mettre en œuvre une véritable action éducative de longue durée qui s'inscrit dans le projet global de formation. Le parcours citoyen doit être explicité aux élèves afin qu'ils en comprennent le sens.

Tout au long de sa scolarité, l'élève fait l'expérience d'un lieu particulier, l'école puis l'établissement (collège, lycée, général, technologique ou professionnel), où l'on apprend ensemble, dans le respect de principes qui permettent à chacun de s'épanouir et de connaître et reconnaître les autres. L'élève trouve sa place dans le groupe, la classe au premier chef, sans renoncer pour autant à sa singularité. Il y apporte ses connaissances, sa culture, tout en intégrant les exigences et les objectifs communs de l'École.

Pendant la plus grande durée de ce parcours, l'élève n'est pas encore légalement citoyen. Il se prépare à le devenir et prend progressivement conscience de ses futures responsabilités. Il expérimente au contact des autres ses capacités à agir et à collaborer, les exerce et les améliore à l'occasion de différentes activités. Le parcours permet aussi à l'élève d'apprendre à accepter la diversité des opinions ainsi que les désaccords, en privilégiant l'écoute et le débat. Il lui donne les moyens d'adopter un comportement réfléchi et responsable et de développer son esprit critique.

L'ensemble de la communauté scolaire a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence d'enseignements, de dispositifs et d'activités d'ores et déjà existants. Le parcours prend aussi appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement, sur son sens de l'initiative et sa capacité d'engagement. Il bénéficie des liens noués avec des intervenants et partenaires extérieurs. Le parcours citoyen est inscrit dans le projet d'école ou le projet d'établissement.

1. Le parcours citoyen dans le cadre des enseignements

Par ses objectifs, ses contenus et ses méthodes, le parcours citoyen engage tous les enseignements et tous les professionnels de l'éducation. Il participe, s'agissant de la scolarité obligatoire, du socle

commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment du domaine « *La formation de la personne et du citoyen* ». Il s'appuie sur l'ensemble des enseignements dispensés à l'école, au collège et au lycée.

Parmi ces enseignements, l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information constituent des fils directeurs. La sensibilisation aux notions de défense et de sécurité nationale contribue également au parcours. L'éducation au développement durable permet d'initier les élèves à une dimension élargie de la citoyenneté.

Plus largement, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires, de l'école au lycée, reposent sur des principes généraux qui concourent particulièrement au parcours citoyen et favorisent :

- des modes collaboratifs de travail, fondés sur la coopération, l'entre-aide et la participation ;
- l'engagement dans des projets, disciplinaires ou interdisciplinaires, permettant de donner plus de sens aux apprentissages ;
- la transmission et le partage des valeurs qui fondent la République et l'exercice de la démocratie, notamment la laïcité, le respect de l'autre et de la différence et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- l'ouverture interculturelle, pour que chacun s'enrichisse de la culture des autres ;
- la compréhension de l'interdépendance humanité-environnement ;
- le développement de l'esprit critique, de la rigueur et de la recherche de vérité dans tous les champs du savoir ;
- la compréhension des mécanismes du traitement et de la fabrication de l'information et de ses enjeux économiques et sociétaux ;
- l'entraînement au débat, à la controverse et à l'argumentation ;
- la maîtrise et la mise en œuvre des langages dans des contextes et des situations de communication variés ;
- le développement d'une pratique responsable du numérique, de l'internet et des réseaux sociaux ;
- la lutte contre toute forme de manipulation, commerciale ou idéologique, et contre les théories du complot.

L'organisation d'événements culturels, festifs ou sportifs engageant toute l'école et tout l'établissement, de concours, de journées à thèmes, de libre expression et de débats, d'actions de solidarité, ainsi que l'exposition des travaux d'élève prolongent les enseignements. Ce sont autant d'occasions de prendre conscience de la nécessité de respecter des règles de travail et de vie collective, toujours perfectibles, et de s'intéresser à l'actualité proche et lointaine.

Ces actions combinées à celles mises en place dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours avenir et du parcours éducatif à la santé créent la dynamique nécessaire à l'insertion de tous dans le collectif.

2. Le parcours citoyen dans le fonctionnement des écoles et établissements et la vie scolaire

Les écoles et les établissements scolaires sont des lieux d'apprentissage individuel et collectif de l'exercice démocratique de la citoyenneté politique.

- **L'école ou l'établissement scolaire comme lieu d'exercice, d'expérience et d'explicitation du droit**

Les élèves peuvent en fonction de leur âge être sensibilisés au fait que :

- les actes de chacun dans chaque lieu d'enseignement sont en application de l'ensemble du droit public s'inscrivant dans une hiérarchie dominée par la Constitution ; ce droit recouvre notamment les libertés publiques, d'association, de presse, d'expression et d'affichage.
- ce droit est complété, pour chaque lieu d'enseignement, par un règlement intérieur qui, en étant le dernier maillon, doit être conforme aux principes de l'ensemble et traiter de toutes les questions qui nécessitent l'adoption d'une règle collective ; celle-ci relève d'un autre ordre que celui d'une relation contractuelle. L'association des élèves et des parents à la co-fabrication et à la mise à jour du règlement intérieur est à encourager. La participation à l'élaboration des règles et à la réflexion sur les punitions et les sanctions favorise le sentiment de justice.

Chacun doit être informé des modalités de recours qui existent vis-à-vis des décisions prises dans le cadre scolaire ; elles doivent être mentionnées dans le règlement intérieur.

• **L'école ou l'établissement scolaire comme lieu où les élèves exercent des responsabilités reconnues**

Les textes prévoient la participation des élèves à certaines instances de la classe et de l'établissement, conseils d'administration et conseils de classe mais aussi comité d'éducation à la citoyenneté et à la santé, conseil des délégués pour la vie lycéenne, conseil de la vie collégienne... Pour le premier degré, la participation des élèves à des instances propres à la classe ou à l'école est à l'initiative des écoles et des enseignants ; une première initiation peut se dérouler sous des formes diverses : vie de classe, gestion de la coopérative, de la bibliothèque, etc.

Les adultes veillent à ce que cette participation des élèves s'inscrive effectivement dans l'activité de formation liée au parcours citoyen. Cette prise de responsabilité par les élèves (écoute de leur parole, souci de la suite à donner, création de lieux et moments de dialogue avec les adultes pour préparer ces instances, etc.) est valorisée ; il est important que ce premier exercice d'une fonction d'intérêt collectif soit perçu par tous comme utile à l'intérêt général. Une élection de délégués sera par exemple précédée de la présentation par les candidats de propositions tournées vers les différents aspects de la vie collective, dont la mise en œuvre pourra être suivie au long du mandat. La fonction de délégué élu doit être accessible au maximum d'élèves de façon à ce que la vertu formatrice de cette fonction profite au plus grand nombre. L'association des élèves à la préparation ou à la prise de certaines décisions de l'établissement contribue à une meilleure préparation des jeunes à la citoyenneté.

Les heures de vie de classe permettent aux élèves de délibérer, au-delà du moment de l'élection des délégués, sur toutes les affaires d'intérêt général, en particulier pour éclairer les points de vue exprimés par les délégués dans les instances officielles. Elles peuvent être des moments de rencontre avec toute ou partie de l'équipe pédagogique mais aussi avec les agents, les personnels administratifs ou les assistants d'éducation. Il s'agit d'un temps ouvert pour un questionnement collectif sur la construction et l'application des lois et règles collectives, dans la classe, l'établissement, la société. Il importe qu'un cadre codifié voire ritualisé soit établi : ordre du jour préalable, fonctionnement des séances, rôles divers, relevé écrit des travaux, cahier de suivi, votes éventuels. Sur le modèle des heures de vie de classe, il convient de prévoir un horaire dédié à ces activités pour les niveaux qui n'en bénéficient pas encore.

• **L'établissement comme lieu où les élèves peuvent s'engager et jouer des rôles**

Au sein de l'école et de l'établissement scolaire, diverses fonctions et responsabilités peuvent être confiées aux élèves sous le contrôle permanent des professionnels, en tant qu'élément contributif du parcours.

Dans ce cadre, l'élève est amené à endosser un rôle qui peut relever : de l'aide aux apprentissages (tutorat entre élèves, référent dans tel ou tel domaine disciplinaire...) ; de fonctions administratives ou de service ; de la vie scolaire (aide à la résolution de conflits, aide à l'accueil des parents, à

l'organisation de portes ouvertes...); de la gestion et de la valorisation des ressources et particulièrement du CDI ou de l'atelier; de la santé et de la sécurité (constitution d'une équipe premiers secours pilotée par l'infirmière...); de l'environnement (écodélégués, responsabilité des élevages, cultures...); de la vie et du rayonnement culturel de l'établissement (organisation de conférences et de fêtes par les élèves...).

Le projet d'école ou le projet d'établissement explicite les actions mises en place.

3. Mobiliser tous les acteurs

Le parcours citoyen repose sur les capacités d'écoute, de compréhension, d'analyse et de travail collectif de tous les acteurs de l'Ecole. L'engagement des élèves se développe d'autant mieux que les conditions de bien-être et de justice, qui créent la confiance dans les adultes, sont réunies. Les équipes doivent conjuguer bienveillance et exigence pour créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et à l'expérience de la vie collective.

L'attention portée aux élèves en souffrance psychologique ou sociale, la prévention de la violence physique ou verbale, le repérage de ceux qui sont pris dans les réseaux de délinquance, d'intégrismes sectaires ou religieux, mais aussi de toutes les victimes de violences sont des préalables à l'éducation à la citoyenneté pour ces élèves.

La cohérence des enseignements dispensés et des actions éducatives mises en place dans le cadre du parcours est essentielle pour que les élèves comprennent le sens de la formation. L'équipe des professeurs au sein de l'école ou de l'établissement doit engager une réflexion en conseil des maîtres et en conseil pédagogique pour coordonner l'action et éventuellement l'infléchir ou la réorienter. La qualité du dialogue avec tous les parents renforce l'efficacité du travail éducatif.

La réussite du parcours implique l'engagement des élèves dans les apprentissages et dans les activités proposées et leur participation effective aux heures de vie de classe et aux instances où ils sont représentés. L'attention portée à leur libre parole, la valorisation de leur rôle et les moyens qu'on leur accorde pour exercer leur mandat préfigurent à leurs yeux ce que sera leur participation à la vie démocratique. L'équipe de vie scolaire, sous la responsabilité du conseiller principal d'éducation, aide les élèves et les forme à assumer des responsabilités et à « passer le témoin » à la génération suivante.

Les regards spécifiques des personnels infirmiers, psychologues et d'éducation doivent converger pour mieux identifier les raisons qui peuvent conduire certains élèves à se placer en marge du collectif et à se désengager de leurs études. Une attention particulière doit être portée au recrutement et à la formation des assistants d'éducation, continuellement au contact des élèves en dehors des cours, pour qu'ils contribuent à l'apprentissage des règles de vie collective et de l'engagement citoyen : proches et distants de par leur âge et en général leur statut d'étudiant, ils peuvent jouer un rôle majeur et exemplaire dans l'apprentissage de la responsabilité.

Les personnels de secrétariat, d'intendance et d'entretien peuvent communiquer avec les jeunes pour faire connaître et expliquer leur rôle et participer à des actions d'ensemble pour l'environnement et la santé.

L'action et la vigilance des personnels de direction et des corps d'inspection sont indispensables. Il leur revient de veiller au bon climat de l'établissement, d'impulser la réflexion collective de tous les acteurs et de faire converger les différentes initiatives afin de conférer consistance et cohérence au parcours citoyen. Cela nécessite que le projet d'établissement accorde une véritable place à toutes les actions qui peuvent préparer, aider les élèves à s'engager dans le collectif de l'école et de l'établissement et à assumer leurs responsabilités individuelles dans des actions adaptées à leur âge.

4. Le parcours citoyen au cœur de la relation entre l'école, l'établissement scolaire et les territoires

Il est essentiel que l'institution scolaire joue de son implantation locale et tisse des liens au sein des territoires de proximité qui sont ceux de la vie quotidienne des élèves, de leurs parents, des partenaires de l'école, afin que l'émergence de la citoyenneté s'appuie sur des situations vécues, et non pas sur une seule connaissance abstraite des règles.

A cet effet, le parcours citoyen favorise et explicite les alliances entre l'Ecole, les acteurs éducatifs, culturels, sociaux et économiques de son environnement proche, sans exclure bien sûr les ressources offertes par des territoires plus éloignés avec lesquels les élèves et l'école ou l'établissement entretiennent des relations. Ces alliances concourent à la mise en œuvre de projets et d'actions, dans et hors l'école ou l'établissement, qui donnent du sens aux apprentissages et rendent concrètes les valeurs de la citoyenneté démocratique. Elles favorisent en particulier :

- la connaissance et une meilleure appropriation par les élèves des institutions et des services publics, qui permettent de mieux appréhender les finalités des contributions financières obligatoires (impôts, sécurité sociale...) ;
- la découverte en situation de médias et de leur fonctionnement, la rencontre avec des professionnels de l'information ;
- la prise de conscience de l'existence du mouvement associatif et des possibilités d'engagement qu'il offre ;
- la découverte des activités professionnelles et des valeurs qu'elles mettent en jeu : travail, responsabilité, coopération, solidarité (en cela, le parcours citoyen croise le parcours avenir) ;
- la prise de conscience progressive des enjeux de protection, de sécurité, de défense civile et militaire par le contact avec des représentants des corps de la sécurité civile, de la police, de l'armée, d'ONG humanitaires.

Ces alliances bénéficient de la ressource que constitue l'appel à la réserve citoyenne, dans le cadre des enseignements et projets scolaires et éducatifs, pour rendre plus concrètes les dimensions multiples de la citoyenneté à travers des métiers, des fonctions et des engagements.

Les projets éducatifs de territoires (PEDT) en faisant de l'éducation à la citoyenneté une priorité, offrent quant à eux une occasion de contribuer à la cohérence du travail éducatif : ils mettent à contribution les ressources et acteurs locaux et créent les conditions de leur coopération, dans le respect des principes républicains, qui ne sont pas négociables. Ces projets doivent associer l'ensemble de la communauté pédagogique et les élèves, ce qui leur donne la possibilité de faire l'expérience du pouvoir d'agir des citoyens, en illustration des règles et principes auxquels ils sont initiés par et dans l'Ecole.